

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat en études et pratiques littéraires, maîtrise et doctorat en études littéraires

Faculté des lettres et des sciences humaines

Conseil universitaire du 11 février 2025



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat en études et pratiques littéraires (B.A.), de maîtrise (M.A.) et de doctorat (Ph. D.) en études littéraires sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de littérature, théâtre et cinéma.

Le baccalauréat en études et pratiques littéraires est axé sur de multiples approches du phénomène littéraire et porte sur les littératures française, québécoise, francophone, autochtone et universelle. Il permet d'initier les étudiantes et étudiants aux théories littéraires et leur offre plusieurs activités axées sur la pratique de la création et sur diverses dimensions de la vie littéraire et des milieux professionnels et culturels. La maîtrise permet d'approfondir les connaissances et le doctorat permet de développer les aptitudes à mener des recherches d'envergure de façon autonome, en vue d'acquérir une spécialisation plus poussée, dans l'un des champs d'intérêt des étudiantes et étudiants : une autrice ou un auteur de prédilection, un mouvement littéraire, une période, une question théorique ou un projet de création.

Le baccalauréat compte 90 crédits, la maîtrise en compte 45 alors que le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2023, 160 personnes étaient inscrites au baccalauréat en études et pratiques littéraires, 67 à la maîtrise en études littéraires avec mémoire et 27 au doctorat en études littéraires. Les programmes font ici l'objet d'une troisième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique des programmes remonte à 2013 (CU-2013-41). Le baccalauréat a changé de nom en 2019 (CU-2019-39), passant de baccalauréat en études littéraires à baccalauréat en études et pratiques littéraires.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'automne 2022, huit consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en août 2023. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université de Sherbrooke et de Queen's University. Les spécialistes ont effectué une visite virtuelle à l'Université Laval en septembre 2023 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes de baccalauréat en études et pratiques littéraires, de maîtrise et de doctorat en études littéraires sont pertinents et de qualité. Toutefois, des mesures devront être mises en place en vue de les bonifier.

Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note la qualité et la compétence du corps professoral ainsi que l'engagement et la disponibilité dont ses membres font preuve envers les étudiantes et les étudiants. La qualité de l'enseignement est aussi à souligner. Les programmes

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique d evaluation periodique des programmes de formation de l Université Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique%20d%20evaluation%20periodique%20des%20programmes%20de%20formation%20de%20l%20Universite%20Laval.pdf)

bénéficient de l'identité pluridisciplinaire du Département de littérature, théâtre et cinéma et de l'apport de la Chaire de leadership en enseignement sur les littératures autochtones au Québec. Ils profitent également de la vitalité du secteur et de bons taux d'employabilité. Le baccalauréat se distingue par la diversité de son offre de cours et le développement des compétences en analyse et en pensée critique. Aux cycles supérieurs, la maîtrise et le doctorat sont reconnus par leurs pairs pour leur qualité.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation. Il importe ainsi de bonifier les objectifs des programmes, de rationaliser la liste des cours à option, d'améliorer les apprentissages expérientiels et de s'assurer que les activités des programmes permettent d'atteindre les objectifs propres à chaque formation. Il est également important de transmettre aux étudiantes et étudiants l'information pertinente concernant leurs études et l'appui à la réussite afin d'augmenter la diplomation aux trois cycles.

Au baccalauréat, dont la structure doit être simplifiée, il convient de s'assurer que la formation en méthodologie répond aux besoins des étudiantes et étudiants. Les programmes de cycles supérieurs en études littéraires gagneront à se distinguer des programmes en littérature et arts de la scène et de l'écran et à offrir une formation en méthodologie de la recherche ou de la recherche-crédation adéquate. Les exigences de l'examen de doctorat devront également être clarifiées et uniformisées. Finalement, il y a lieu de mettre en place des mesures en vue de favoriser l'accueil, l'intégration et le réseautage scientifique et professionnel des personnes étudiantes aux cycles supérieurs.

Les suites qui seront données à la présente évaluation doivent se faire dans un esprit de concertation entre les membres du corps professoral, selon une approche-programme. La concertation sur les objectifs, la structure et les activités des programmes permettra aussi de dégager les priorités de recrutement en vue de disposer des expertises nécessaires aux programmes.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations.

PRINCIPALES FORCES

- La qualité et la compétence du corps professoral.
- L'engagement et la disponibilité du corps professoral.
- La Chaire de leadership en enseignement sur les littératures autochtones au Québec.
- La vitalité du secteur et l'employabilité des personnes diplômées.
- L'identité pluridisciplinaire du Département de littérature, théâtre et cinéma.
- La reconnaissance par les pairs au Québec des programmes de maîtrise et de doctorat.
- La qualité de l'enseignement.
- La diversité de l'offre de cours au baccalauréat.
- Le développement des compétences en analyse et en pensée critique au baccalauréat.

RECOMMANDATIONS²

Recommandations visant le baccalauréat

- R1** Que l'on bonifie les objectifs du baccalauréat et que l'on s'assure que les activités du programme couvrent les objectifs et reflètent les pratiques littéraires mentionnées dans son titre.
- R3** Que l'on simplifie la structure du baccalauréat et que l'on s'assure que les règles de cours à option contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.
- R8** Que l'on offre une formation en méthodologie adéquate au baccalauréat.

Recommandations visant la maîtrise et le doctorat

- R4** Que l'on s'assure qu'un nombre significatif d'activités de la maîtrise et du doctorat en études littéraires sont distinctes de celles de la maîtrise et du doctorat en littérature et arts de la scène et de l'écran et qu'elles permettent d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque formation.
- R6** Que l'on clarifie les objectifs et uniformise les exigences de l'examen de doctorat et que l'on en informe mieux les étudiantes et étudiants.
- R9** Que l'on offre une formation en méthodologie de la recherche et de la recherche-crédation adéquate à la maîtrise et au doctorat et que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont adéquatement formées à la communication scientifique.
- R11** Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration pour les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat.
- R14** Que l'on mette en place des activités de réseautage entre les personnes étudiantes et avec les milieux scientifique et professionnel.
- R21** Que l'on offre des espaces de collaboration et des espaces de travail adéquats aux personnes étudiantes des cycles supérieurs.

Recommandations visant tous les programmes

- R5** Que l'on rationalise et que l'on mette à jour l'offre de cours à option au sein du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.
- R10** Que l'on intègre des activités d'apprentissage expérientiel dans le baccalauréat, que l'on mette en valeur les possibilités de stages et que l'on accompagne adéquatement les personnes souhaitant réaliser un stage dans tous les programmes.
- R12** Que l'on transmette les informations relatives aux profils d'études, aux programmes d'études supérieures, à l'accélération des études, au soutien financier et aux professions et employeurs potentiels.
- R13** Que l'on conseille adéquatement les personnes étudiantes pour leur choix de cours.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

- R16** Que l'on mette en place des mesures favorisant la persévérance et la diplomation au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.
- R17** Que l'on s'assure que le corps professoral compte les expertises nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs révisés des programmes.
- R19** Que l'on poursuive les efforts de concertation entre les membres du corps professoral selon une approche-programme.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R2** Que l'on précise les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat, à la lumière du Règlement des études.
- R7** Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes du baccalauréat ont atteint les objectifs relatifs au travail en équipe, à l'usage fonctionnel d'une deuxième langue et ont été adéquatement initiées aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux du développement durable.
- R15** Que l'on systématise l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat et que l'on en assure un suivi annuel.
- R18** Que l'on prenne les mesures qui s'imposent pour offrir un environnement psychologiquement sécurisant, conformément aux politiques en vigueur.
- R20** Que la fréquence des réunions du comité de programme de la maîtrise et du doctorat soit conforme au Règlement des études.

**Évaluation périodique des programmes
de baccalauréat en études et pratiques littéraires,
de maîtrise et de doctorat en études littéraires**

PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE
de la Faculté des lettres et des sciences humaines

soumis à la
Vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

18 novembre 2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté des lettres et des sciences humaines a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Le programme de baccalauréat en études et pratiques littéraires et les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines. L'enseignement est sous la responsabilité du Département de littérature, théâtre et cinéma. Le Département a un caractère nettement multidisciplinaire puisqu'il regroupe les programmes d'études anciennes, de littératures et linguistique anglaises, de cinéma et culture numérique, de théâtre et arts vivants, en plus des programmes d'études et pratiques littéraires et d'études littéraires (2^e-3^e cycles).

Il s'agit de la troisième évaluation des programmes ; la dernière évaluation des programmes en études littéraires remonte à 2013 (CU-2013-41), après une première évaluation en 1996 (CU-96-265).

2. Présentation de la discipline, des programmes et de leurs perspectives de développement

Le baccalauréat en études et pratiques littéraires conjugue l'acquisition de bases culturelles et méthodologiques à une approche des études littéraires comme lieu de convergence des littératures française, québécoise, francophone, autochtone et universelle. Le programme combine les études et les pratiques littéraires, qu'il s'agisse de la création littéraire et médiatique ou des connaissances et des savoir-faire liés aux milieux professionnels et culturels.

Les étudiantes et les étudiants développent dans ce programme leurs aptitudes notamment à appréhender la littérature selon une perspective historique, sociale, intellectuelle et culturelle, à exercer leur sens critique ou à l'expression orale et écrite convaincante et argumentée. Ils et elles y acquièrent différentes connaissances et y expérimentent des procédés d'écriture qui les aident à développer des aptitudes essentielles à la création de textes littéraires de qualité.

La maîtrise en études littéraires avec mémoire poursuit les objectifs généraux des études avancées (connaissance des travaux antérieurs dans le domaine, maîtrise des instruments méthodologiques pertinents, démarche de création réfléchie) et vise à amener les personnes étudiantes à consolider leurs méthodes de recherche, de création, d'interprétation ou de création, à démontrer leur capacité à définir un sujet de recherche, à déterminer les instruments pratiques méthodologiques ou théoriques appropriés et à les appliquer de manière rigoureuse.

Pour le doctorat en études littéraires, aux objectifs généraux précités s'ajoute celui de réaliser, à travers la thèse, une contribution importante à l'avancement de la discipline, faisant la preuve de l'aptitude de l'étudiante et de l'étudiant à mener des recherches d'envergure de façon autonome. Pour chacun des programmes, autant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs, les perspectives de développement ne semblent pouvoir, comme autrefois, passer par la périodisation et la nationalisation des corpus. Cette structuration de l'enseignement est trop exigeante du point de vue des ressources et ne permet pas d'intégrer les nouvelles approches et certains corpus plus spécialisés ou comparatifs. D'ailleurs, les secteurs émergents identifiés à la fois dans le rapport d'autoévaluation et dans le rapport des expert.e.s externes sont des approches théoriques (queer, approches de genre, non-fiction, écocritique) ou des corpus transversaux (littératures autochtones, littérature pour la jeunesse).

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on bonifie les objectifs du baccalauréat et que l'on s'assure que les activités du programme couvrent les objectifs et reflètent les pratiques littéraires mentionnées dans son titre.

A- 1.1. Mettre à jour et bonifier les objectifs du baccalauréat

Précisions : Pour bien identifier les objectifs à bonifier, il sera important d'établir, avec l'aide des enseignant.e.s, une grille mettant en adéquation les enseignements et les objectifs. Le comité de programme travaillera également à mettre à jour et à reformuler les objectifs afin d'assurer une conformité avec le Règlement des études dans sa nouvelle version.

Indicateur : Publication des objectifs révisés sur les sites officiels.

A- 1.2. S'assurer qu'un nombre adéquat de cours permettant d'explorer une diversité de pratiques littéraires soient offerts chaque session

Précisions : Le comité de programme s'assurera de la bonne rotation de ces cours. Une fois la structure simplifiée (R3), le comité de programme s'assurera de la rotation de ces cours optionnels dans sa demande de cours ; selon les ressources à sa disposition, la direction du Département veillera à répondre à ce besoin.

Résultats escomptés : Meilleur arrimage des ressources professorales avec les besoins actuels des étudiant.e.s du programme ; Conformité avec le Règlement des études ; Meilleure promotion du programme et gestion des attentes des personnes étudiantes.

R2 - Que l'on précise les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat, à la lumière du Règlement des études.

A- 2.1. Avec l'aide des conseillères pédagogiques de la Faculté et du SSE, préciser les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat.

Précisions : L'identification des objectifs à bonifier s'effectuera également en concertation avec les professeur.e.s des programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires et de celles et ceux en littérature et arts de la scène et de l'écran . Elle devra suivre les modifications aux programmes présentées plus bas (R4), visant notamment à mieux distinguer les formations offertes.

Résultats escomptés : Conformité avec le Règlement des études ; Meilleure promotion du programme et gestion des attentes des personnes étudiantes.

Indicateur : Publication des objectifs révisés sur les sites officiels.

R3 - Que l'on simplifie la structure du baccalauréat et que l'on s'assure que les règles de cours à option contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.

A- 3.1. Simplifier la structure du baccalauréat

Précisions : Le programme de 1^{er} cycle comporte pour l'instant dix règles ; ce nombre élevé de règles peut créer de la confusion pour les personnes étudiantes, ce qui peut expliquer une certaine déperdition des effectifs. Une fois les objectifs du programme mis à jour et bonifiés (R1), il sera possible de simplifier les

règles pour qu'elles soient en accord avec ces objectifs. Un tel chantier sera dirigé par la direction de programme et le comité de programme, qui présenteront les résultats de leur travail à l'ensemble du corps professoral du Département, préalablement aux différents processus de validation.

Résultats escomptés : La simplification de la structure devrait permettre à la fois de faciliter le cheminement des personnes étudiantes, en permettant une meilleure prévisibilité et compréhension des attentes et des moyens pour atteindre les objectifs du programme, ainsi que de consacrer une place accrue aux domaines émergents et diversifiés des savoirs disciplinaires et interdisciplinaires.

Indicateur : Nombre de personnalisations effectuées par la gestion des études ; Taux de persévérance et de diplomation.

R4 - Que l'on s'assure qu'un nombre significatif d'activités de la maîtrise et du doctorat en études littéraires sont distinctes de celles de la maîtrise et du doctorat en littérature et arts de la scène et de l'écran et qu'elles permettent d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque formation.

A- 4.1. Poursuivre les discussions départementales pour mieux distinguer les programmes aux cycles supérieurs

A- 4.2. Revoir les objectifs de chacun des programmes de même que les profils de sortie

A- 4.3. Modifier les intitulés des programmes de cycles supérieurs

Précisions communes aux trois actions : Comme les différents rapports de la présente évaluation le soulignent, et pour des raisons historiques, départementales et financières, les programmes aux cycles supérieurs en études littéraires (MM-D-ELI) et les programmes aux cycles supérieurs en théâtre et cinéma (MM-D-LAS) sont actuellement des miroirs en termes d'activités de formation, tout en se distinguant dans les objectifs et les activités menant aux mémoires ou thèses. Ces deux programmes ont été évalués au même moment pour tenter de trouver une solution à un problème qui date déjà de la dernière évaluation périodique.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées, et ont fait l'objet de premières discussions dans le contexte de la présente évaluation. La démarche intellectuelle de la recherche en littérature, théâtre et cinéma, dont les objets sont différents, est similaire ; la démarche en recherche-crédation, bien que différente dans les trois disciplines, est également similaire et bénéficierait peut-être de points de contact plus nombreux. La solution choisie devra satisfaire aux critères suivants :

- a) Distinction nette entre les deux programmes de cycles supérieurs dans les titres, les objectifs, les exigences et les profils de sortie
- b) Parcours clair pour la recherche et pour la recherche-crédation (formation méthodologique interdisciplinaire pour les 3 disciplines, projet de mémoire/thèse, laboratoires, examens doctoraux, échéances)
- c) Prise en compte de critères d'admission différents pour les parcours en recherche et les parcours en recherche-crédation
- d) Mise en valeur et en visibilité de la recherche-crédation
- e) Prise en compte des ressources professorales et du nombre modeste d'étudiant.e.s

Résultats escomptés : Améliorer la structure et la lisibilité des programmes ; mieux souligner leurs spécificités, afin de les rendre plus visibles et plus accessibles, et ainsi créer un pouvoir attractif mieux ciblé. Il va de soi que le fait de créer un parcours plus balisé pour la recherche-crédation permettrait de réduire la durée des études et d'augmenter le taux de diplomation.

R5 - Que l'on rationalise et que l'on mette à jour l'offre de cours à option au sein du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.

A- 5.1. Mettre à jour l'offre de cours dans tous les programmes

Précisions : En collaboration avec le Bureau de la qualité des programmes, une certaine rationalisation a déjà été opérée. La particularité de l'offre de cours optionnels en études littéraires et des séminaires aux cycles supérieurs tient en ce qu'elle est intrinsèquement liée à la recherche et à la création des membres du corps professoral. C'est pourquoi des « cours-parapluies »¹ ont été créés, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs, ce qui a le net avantage d'avertir les personnes étudiantes des possibilités offertes tout en permettant aux professeur.e.s d'offrir des cours optionnels et séminaires diversifiés. Au baccalauréat, il est à prévoir que la simplification des règles (R3) en accord avec les objectifs bonifiés (R1) permettent de stabiliser l'offre et d'ainsi diminuer la pression d'élaborer de nouvelles préparations de cours. Aux cycles supérieurs, comme la formation doit être liée à la recherche et que les séminaires ne reprennent quasi jamais le même contenu, il faut garder les cours-parapluies tout en s'assurant qu'ils puissent être pris par les personnes étudiantes en les rendant réitératifs.

Résultats escomptés : Offre de cours à jour ; diminution de la charge des professeur.e.s pour l'enseignement au premier cycle.

R6 - Que l'on clarifie les objectifs et uniformise les exigences de l'examen de doctorat et que l'on en informe mieux les étudiantes et étudiants.

A- 6.1. Clarifier les objectifs et uniformiser les exigences de l'examen doctoral

Précisions : L'examen doctoral doit avoir lieu au moins 6 mois après l'approbation du projet de doctorat, délai permettant à la réflexion de progresser suffisamment entre ces deux étapes. Le comité de programme des cycles supérieurs, en concertation avec l'équipe professorale, reverra les consignes données aux personnes étudiantes pour la préparation de l'examen doctoral. Ces consignes devront être assez souples pour accueillir plusieurs types de recherches et de démarches, tout en étant claires sur les exigences communes ; elles prendront également en compte les modifications de l'orientation générale du programme (R4). La FESP pourra être consultée à cet égard.

Résultats escomptés : La clarification des exigences permettra de meilleures préparations à cette étape cruciale et aidera la progression des personnes étudiantes dans leur cheminement. Elle vise également à favoriser une équité dans les évaluations et attentes envers les travaux présentés dans ce cadre.

Indicateur : Nombre de sessions avant l'inscription à l'examen doctoral ; nombre de sessions avant la réussite de l'examen doctoral ; taux de persévérance.

A- 6.2. Assurer une meilleure diffusion et compréhension de l'information sur l'examen doctoral

Précisions : Une fois l'action précédente effectuée, il sera utile et nécessaire de s'assurer de la meilleure information possible de l'ensemble des personnes concernées – à savoir les personnes étudiantes, les directions de thèse, et les membres du comité d'examen. Pour cela, les objectifs et exigences seront partagés avec toutes les personnes étudiantes sur le site de programme sur monPortail ; les délais avant l'inscription, la réalisation, ainsi que les attentes seront intégrés dans les plans de collaboration. Enfin, la direction de programme pourra transmettre ces éléments directement et sous forme de rappel aux personnes concernées en amont – par exemple, au début de la session qui précède celle prévue pour l'inscription.

¹ Cours dont le sigle et le titre général apparaissent au répertoire, mais dont le contenu change à chaque occurrence.

Résultats escomptés : Favoriser la transparence de l'exercice et l'équité entre les personnes étudiantes ; clarification des attentes et de la place dans le cheminement doctoral ; meilleure compréhension des attentes liées à l'exercice.

Indicateur : Nombre de sessions avant l'inscription à l'examen doctoral ; Nombre de sessions avant la réussite de l'examen doctoral ; Taux de persévérance.

R7 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes du baccalauréat ont atteint les objectifs relatifs au travail en équipe, à l'usage fonctionnel d'une deuxième langue et ont été adéquatement initiées aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux du développement durable.

A- 7.1. Rendre plus visible l'offre en lien avec les dimensions éthiques et déontologiques et les enjeux reliés au développement durable.

Précisions : Dans le cadre de la restructuration des objectifs généraux du programme de 1^{er} cycle, le comité de programmes veillera à intégrer des objectifs spécifiques sur ces dimensions et ces enjeux et travaillera à trouver des outils pour les enseignant.e.s afin d'intégrer ces objectifs dans les plans de cours. Un effort particulier visera les cours obligatoires. Il faut souligner que tous les programmes relevant des arts et sciences humaines comportent indéniablement une composante mémorielle et éthique. Les questions d'ordre éthique et déontologique sont également abordées dans certains cours mobilisant les enjeux liés à la responsabilité sociale, notamment les cours sur la littérature des femmes et sur les littératures autochtones. Ils proposent ainsi des savoirs qui contribuent à favoriser l'équité sociale, ce qui constitue l'un des piliers du développement durable.

Résultats escomptés : Initiation des personnes inscrites aux dimensions éthiques et déontologiques et aux enjeux du développement durable.

Indicateurs : Conformité avec le Règlement des études.

A- 7.2. Mettre en valeur le travail d'équipe proposé dans le cours obligatoire CRL-1000 Initiation à la création littéraire

Précisions : Les principes de formation du cours obligatoire CRL-1000 permettent aux personnes étudiantes de toutes les cohortes de se familiariser avec le travail d'équipe, car ils initient les personnes étudiantes à la critique constructive et à l'autoévaluation.

Résultats escomptés : Conformité avec le Règlement des études.

A- 7.3. Examiner l'ajout du profil Développement durable au baccalauréat

Précisions : Le comité de programme pourra étudier la possibilité d'ajouter le profil Développement durable au baccalauréat.

Résultats escomptés : Rendre plus visible la présence dans la formation existante d'enjeux en lien avec le développement durable ; ouvrir une nouvelle voie de valorisation pour les personnes étudiantes.

R8 - Que l'on offre une formation en méthodologie adéquate au baccalauréat.

A- 8.1. Revoir les objectifs et les activités de formation dans le cours LIT-1000 Méthodologie et recherche en études littéraires

Précisions : En concertation avec le corps professoral, les objectifs et modalités de ce cours devront être revus pour qu'ils rencontrent les nouveaux défis technologiques, notamment l'intelligence artificielle, et méthodologiques. Il apparaît clair, à la suite de l'évaluation, que la dissertation comme mode principal d'évaluation n'est plus appropriée.

Résultats escomptés : Meilleure formation méthodologique et amélioration de la cohérence de la formation.

Indicateur : Taux de réussite du cours ; Taux de persévérance après 1 an ; Taux de diplomation.

A- 8.2. Réfléchir à la pertinence d'introduire un second cours obligatoire d'approches des théories et des méthodes en 3^e année.

Précisions : Les personnes étudiantes au baccalauréat sont réunies en cohorte dans les cours LIT-1000 Méthodologie et recherche en études littéraires (1^{ère} session de la 1^{ère} année) et LIT-2000 Présentation des méthodes critiques (1^{ère} session de la 2^e année). Il sera peut-être pertinent d'introduire un deuxième cours de théorie à l'automne de la 3^e année, ce qui permettrait une progression dans la formation méthodologique tout en permettant de créer plus avant un esprit de cohorte. Cette possibilité sera étudiée par le comité de programme pendant le chantier de révision des règles du baccalauréat en études et pratiques littéraires. (Voir R1 et R3)

Résultats escomptés : Meilleure formation méthodologique et théorique ; augmentation de la persévérance et de la diplomation des étudiant.e.s.

R9 - Que l'on offre une formation en méthodologie de la recherche et de la recherche-crédation adéquate à la maîtrise et au doctorat et que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont adéquatement formées à la communication scientifique.

A- 9.1. Établir un parcours méthodologique (séminaires, laboratoires, projet, examen doctoral) et clarifier les balises éthiques pour la recherche-crédation

Précisions : En adéquation avec les décisions qui seront prises pour préciser et mieux distinguer les programmes (R4), un parcours pour la recherche-crédation sera établi à l'intérieur du programme concerné. En parallèle, des discussions seront poursuivies en partenariat avec le CÉRUL afin de mieux baliser l'évaluation éthique et les possibilités d'exemption entourant les projets de recherche-crédation des personnes étudiantes aux cycles supérieurs.

A- 9.2. Formaliser la formation à la communication scientifique à l'intérieur des séminaires méthodologiques

Précisions : L'objectif existe déjà dans les plans de cours des séminaires méthodologiques et est concrétisé par plusieurs évaluations. Toutefois, un effort sera fait pour encourager davantage la population étudiante à participer à des présentations dans les colloques étudiants, à soumettre des articles dans les revues étudiantes (notamment *Facteurs humains*, revue liée au Centre d'appui à la réussite), à suivre des formations offertes par diverses instances de la recherche (FESP, Bibliothèque, Centre d'appui à la réussite, regroupements de chercheuses et chercheurs, etc.) et pour mieux faire connaître ces activités et

ressources. Le site du programme, créé à l'automne 2023, permet déjà de faire circuler l'annonce de formations ainsi que les appels à communications et à textes.

Résultats escomptés : Augmenter les aptitudes à la communication scientifique.

Indicateur : Nombre de contributions et participation aux colloques et revues étudiantes.

A- 9.3. Inciter les étudiant.e.s à participer aux ateliers offerts par le Centre d'appui à la réussite

Précisions : Il semble nécessaire de faire connaître le Centre d'appui à la réussite de la Faculté et d'encourager la participation aux ateliers, notamment ceux liés à la communication scientifique (affiches, présentation dans des colloques, exposé oral dans un séminaire, rédaction d'articles scientifiques). Depuis l'automne 2023, les représentant.e.s du Centre d'appui à la réussite viennent présenter les différentes ressources et activités qu'il offre dans les séminaires obligatoires à la maîtrise et du doctorat (LIT-6000 et LIT-8000). La programmation des activités offertes par le Centre à chaque session est publiée sur le site du programme. Lors de l'établissement du plan de collaboration (après sa mise à jour, cf. A-15.1), les directions de recherche seront invitées à présenter le Centre d'appui à leurs étudiant.e.s.

Résultats escomptés : Augmenter les aptitudes à la communication scientifique.

Indicateur : Nombre d'étudiant.e.s du programme participant aux activités du Centre d'appui à la réussite.

R10 - Que l'on intègre des activités d'apprentissage expérientiel dans le baccalauréat, que l'on mette en valeur les possibilités de stages et que l'on accompagne adéquatement les personnes souhaitant réaliser un stage dans tous les programmes.

A- 10.1. Mettre systématiquement à l'horaire les activités de stage pour que les personnes étudiantes soient informées de cette possibilité de formation (avec approbation de la direction des programmes) et la présenter lors de la rencontre d'accueil.

Résultats escomptés : Augmentation de la visibilité d'un stage dans le cheminement du baccalauréat; amélioration de la formation pratique; augmentation des liens avec les milieux culturels

A- 10.2. Établir un historique des projets et des organismes culturels ayant accueilli des stagiaires pour aider les personnes étudiantes à voir les possibilités de stage ; constituer un coffre à outil sur le site du programme sur le portail qui comporte ces témoignages ainsi que tous les documents utiles pour planifier un stage et rédiger le rapport qui en découle.

Résultats escomptés : Mise en valeur de la formation pratique et professionnelle; meilleure connaissance des modalités de réalisation du stage et des exigences attendues.

A- 10.3. Avec l'aide du Service de développement personnel, créer une banque d'organismes souhaitant accueillir les personnes étudiantes de nos programmes.

Résultats escomptés : Mise en valeur de la formation pratique et professionnelle

A- 10.4. Indiquer dans le choix de cours ceux qui permettent un apprentissage expérientiel.

Résultats escomptés : Offre de formation pratique plus visible dans les cours existants

R11 - Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration pour les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat.

A- 11.1. Mettre en place une activité d'accueil aux cycles supérieurs.

Résultats escomptés : Réseautage entre les étudiant.e.s aux trois cycles ; meilleure connaissance des ressources.

A- 11.2. Soutenir et mieux faire connaître les activités de l'association étudiante, notamment via le site du programme.

Résultats escomptés : Réseautage entre les étudiant.e.s aux trois cycles

R12 - Que l'on transmette les informations relatives aux profils d'études, aux programmes d'études supérieures, à l'accélération des études, au soutien financier et aux professions et employeurs potentiels.

A- 12.1. Poursuivre les efforts de transmission des informations pertinentes, notamment par la mise à jour continue des fiches de programme et du site du programme.

A- 12.2. Explorer la possibilité d'utiliser un outil de réseautage de type « Slack » pour mieux diffuser l'information et permettre aux personnes étudiantes de créer un esprit d'entraide et de cohorte.

Résultats escomptés : Mieux renseigner les étudiantes et les étudiants aux trois cycles dans toutes les dimensions de leur programme ; augmenter la persévérance ; augmenter la diplomation.

R13 - Que l'on conseille adéquatement les personnes étudiantes pour leur choix de cours.

A- 13.1. Préparer des cheminements types et les diffuser largement au début de chaque année universitaire

Résultats escomptés : Bonne présentation des cheminements types, mise en valeur des cours optionnels. Étudiantes et étudiants mieux informés sur les cheminements possibles et leur choix de cours.

Indicateur : Disponibilité de cheminements types.

R14 - Que l'on mette en place des activités de réseautage entre les personnes étudiantes et avec les milieux scientifique et professionnel.

A- 14.1. Mettre en valeur les stages dans tous les programmes

Précisions : Permettre aux personnes étudiantes de s'immerger dans un milieu concret de recherche ou de travailler avec les intervenant.e.s dans les milieux culturels, notamment grâce aux stages (cf. A-10.1).

Résultats escomptés : Augmenter les activités de réseautage et les liens avec les milieux.

A- 14.2. Tenir une journée-carrière

Précisions : L'équipe enseignante en collaboration avec les étudiantes et étudiants pourra développer, aux côtés des formations traditionnelles, de nouvelles occasions d'inviter des personnes diplômées des programmes, en particulier celles qui travaillent dans les milieux professionnels de la région de la Capitale-

Nationale. Si les collaborations et les participations le permettent, ces rencontres pourraient être systématisées sous la forme de midi-carrière ou journée-carrière.

Ces partages d'expérience pourront être mobilisés par les étudiantes et étudiants fréquentant actuellement les programmes de cycles supérieurs comme une occasion de réseautage, en vue de leur insertion professionnelle future ; avec l'accord nécessaire des personnes concernées, certains contenus promotionnels pourraient également être développés sur la base de ces rencontres.

Résultats escomptés : Faire connaître les perspectives d'emploi et les divers profils de sortie ; améliorer la mise en valeur des programmes.

A- 14.3. Prolonger les occasions de réseautage scientifique existantes

Précisions : Certaines activités mettant en avant les recherches étudiantes (par ex. Journée de la recherche et de la création à la FLSH dont la première édition a eu lieu en novembre 2023) seront prolongées, afin de mettre en lumière les travaux de recherche étudiants et d'augmenter le réseautage. L'accompagnement et le soutien seront assurés par le Centre d'appui à la réussite.

Résultats escomptés : Accompagner l'apprentissage et offrir certaines opportunités de réseautage scientifique.

R15 - Que l'on systématiser l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat et que l'on en assure un suivi annuel.

A- 15.1. Valoriser le plan de collaboration et l'introduire comme activité dans les séminaires de méthodologie

Précisions : Un plan de collaboration a été élaboré au niveau départemental à l'automne 2020. Après quelques années d'utilisation, il serait pertinent d'en revoir la teneur à l'aune des commentaires des personnes étudiantes et enseignantes pour mieux l'adapter aux programmes des cycles supérieurs en études littéraires. Une fois le plan de collaboration révisé et adopté par le corps professoral, il sera nécessaire de convaincre les collègues de son utilité. Au doctorat, il faudrait réfléchir à la pertinence d'en faire une activité obligatoire du Séminaire de thèse.

Résultats escomptés : Meilleurs soutien et suivi des personnes inscrites ; diminution de la durée des études ; conformité avec le Règlement des études.

Indicateur : Plan de collaboration validé et adopté par toute l'équipe professorale ; suivi annuel de la direction des programmes.

R16 - Que l'on mette en place des mesures favorisant la persévérance et la diplomation au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

A- 16.1. Implanter et faire connaître les simplifications des structures et clarification des objectifs aux trois cycles

Précisions : Il est à prévoir que la clarification des objectifs (R1), la simplification des cursus (R3), ainsi que la constitution de cheminements-types clairs (R12) permettront une plus grande persévérance et une meilleure diplomation. La redéfinition des programmes aux cycles supérieurs contribuera grandement à la persévérance étudiante, en clarifiant les objectifs et en mettant en place une formation spécifique préparant à la réalisation des travaux de recherche et de recherche-crédation.

Indicateur : Taux de persévérance et de diplomation.

A- 16.2. Aux cycles supérieurs, inciter les étudiantes et les étudiants à participer aux activités du Centre d'appui à la réussite de la FLSH et, à tous les cycles, à suivre la formation « Construire ma réussite »

Précisions : Officiellement lancé en janvier 2023, le Centre facultaire d'appui à la réussite de la Faculté des lettres et des sciences humaines a pour mission de développer les compétences essentielles des membres étudiants à la maîtrise et au doctorat en vue d'accroître leur réussite aux cycles supérieurs et de faciliter leur intégration en contexte universitaire. Il offre un accompagnement personnalisé et un aiguillage vers les bonnes ressources. Toutes les étudiantes et tous les étudiants de cycles supérieurs en études littéraires seront invités à participer aux nombreuses activités et formations qui y sont offertes (présentation dans les séminaires obligatoires, diffusion de la programmation des activités sur le site du programme).

Résultats escomptés : Réduction de la durée des études; augmentation de la persévérance; amélioration du taux de diplomation.

R17 - Que l'on s'assure que le corps professoral compte les expertises nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs révisés des programmes.

A- 17.1. Définir les champs des futures embauches professorales

Précisions : une fois les objectifs du baccalauréat précisés (R1) et la structure du programme simplifiée (R3), une réflexion devra être menée sur les secteurs émergents ; cela permettra de définir les champs de futurs recrutements en concordance avec le plan de déploiement des effectifs professoraux du Département.

Résultats escomptés : Augmentation de l'effectif du corps professoral ; couverture des champs d'expertise appropriés pour soutenir l'équipe actuelle et consolider les programmes.

R18 - Que l'on prenne les mesures qui s'imposent pour offrir un environnement psychologiquement sécurisant, conformément aux politiques en vigueur.

A- 18.1. Faire connaître les ressources disponibles pour les étudiant.e.s

Précisions : La création aux études supérieures d'un Centre d'appui facultaire à la réussite a permis de mieux soutenir les personnes étudiantes. Il s'agira de rendre plus visibles et accessibles les ressources offertes par le centre, et d'aider la direction de programme à identifier les personnes les plus susceptibles d'en bénéficier utilement. Par ailleurs, aux trois cycles, les services offerts par un.e intervenant.e de proximité disponible à la Faculté peuvent favoriser un climat d'écoute et de confiance. Cette ressource gagnerait à être mieux connue. Le mandat et l'adresse courriel de l'intervenant.e de proximité apparaissent sur la page d'accueil du site du programme.

Résultats escomptés : Mise en place d'un climat d'étude où les personnes étudiantes se sentent écoutées.

A- 18.2. Mettre en place des activités pour favoriser un sentiment d'appartenance et de sécurité

Précisions : Il sera souhaitable d'appuyer les associations étudiantes dans leurs initiatives, afin de développer l'appartenance ainsi que de favoriser une meilleure communication autour des ressources accessibles.

Résultats escomptés : Amélioration de l'esprit de cohorte.

A- 18.3. Organiser des séances d'information et de discussion sur les politiques institutionnelles pour les enseignant.e.s et pour les personnes étudiantes

Précisions : La direction d'unité, pour les enseignant.e.s, et les directions de programmes, pour les personnes étudiantes, organiseront une séance d'information et de discussion avec les intervenantes du Bureau du respect de la personne.

Résultats escomptés : Meilleure connaissance des ressources

A- 18.4. Mieux outiller les directions de programmes et la direction d'unité pour améliorer le sentiment de sécurité des personnes étudiantes

Précisions : En consultant les spécialistes du Bureau du respect de la personne et du VRRHF, la Faculté s'engage à fournir les outils nécessaires aux directions de programmes et d'unité de sorte qu'elles puissent améliorer le climat de sécurité.

Résultats escomptés : Amélioration du climat d'études et de travail; partage des bonnes pratiques

R19 - Que l'on poursuive les efforts de concertation entre les membres du corps professoral selon une approche-programme.

A- 19.1. Mobiliser l'équipe enseignante autour de la réforme des programmes

Précisions : Il ne va pas de soi que les enseignant.e.s du programme en connaissent les tenants et aboutissants. Cela mérite la prise de mesures allant en ce sens. La révision des objectifs (R1) et de la structure du programme (R3) nécessitera un travail collectif (direction d'unité, comité de programmes, équipe professorale) qui favorisera, justement, un climat de travail positif et motivant et augmentera l'engagement de chacun.e au sein du programme. L'association étudiante sera également mobilisée. Aux cycles supérieurs, une démarche similaire accompagnera les actions précédemment présentées (R4).

Résultats escomptés : Meilleure concertation des enseignant.e.s; meilleure connaissance des programmes par les enseignant.e.s.

A- 19.2. Pour le 1^{er} cycle, instituer une rencontre pédagogique entre les membres du corps professoral participant aux cours obligatoires du programme avant la rentrée d'automne

Précisions : Le programme de baccalauréat en études et pratiques littéraires fait appel à de nombreux.ses collègues du Département, en plus de solliciter des enseignements qui lui sont externes (autres départements, autres facultés). Il est donc difficile de réunir l'ensemble des professeur.e.s œuvrant à l'intérieur des programmes ou d'élaborer une approche-programme. Toutefois, une rencontre des enseignant.e.s responsables des cours obligatoires avant la rentrée d'automne est envisageable. Cette rencontre devrait servir à vérifier la charge de travail des personnes étudiantes en période d'examen et à adapter la formation méthodologique aux différentes activités de formation présentes dans le cursus. Le directeur du programme de baccalauréat en études et pratiques littéraires nous a avisée de sa volonté de proposer une première réunion de ce type en août 2025.

Résultats escomptés : Meilleure concertation des enseignant.e.s ; plus grande cohérence de la formation.

Indicateur : Taux de persévérance et de diplomation.

R20 - Que la fréquence des réunions du comité de programme de la maîtrise et du doctorat soit conforme au Règlement des études.

A- 20.1. Faire au moins deux réunions du comité de programmes aux cycles supérieurs par année

Précisions : La nouvelle direction des programmes, en fonction depuis l'automne 2023, s'assure déjà de faire les réunions prescrites par le Règlement des études.

Résultats escomptés : Conformité avec le Règlement des études.

R21 - Que l'on offre des espaces de collaboration et des espaces de travail adéquats aux personnes étudiantes des cycles supérieurs.

A- 21.1. Faire mieux connaître la procédure pour avoir accès à des espaces de travail

Précisions : Il existe déjà au Département de littérature, théâtre et cinéma une procédure de demande d'espace de travail dans le Pavillon Louis-Jacques-Casault. La direction du Département, appuyée par le personnel de soutien, s'assure de trouver des espaces de travail pour les personnes qui en font la demande. Aucune demande n'a été rejetée depuis le retour de la pandémie. Dans ces circonstances, malgré un courriel à chaque rentrée d'automne, il semble que ce soit l'information à propos de cette procédure qui fasse défaut. Un outil d'information de type « Slack » (A-11.2) permettrait peut-être une meilleure diffusion de l'information.

Résultats escomptés : Plus grand nombre de personnes étudiantes utilisant les espaces dédiés.

4. Remerciements

La doyenne de la Faculté remercie toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en études et pratiques littéraires et des cycles supérieurs en études littéraires. Ses remerciements vont particulièrement au directeur de programme du premier cycle, M. Jonathan Livernois, à la directrice des programmes aux cycles supérieurs, Mme Mylène Bédard, ainsi qu'à l'équipe décanale : M. Guillaume Pinson, doyen, M. Guillaume Latzko-Toth, vice-doyen aux études de premier cycle, Mme Isabelle Clerc, vice-doyenne à la recherche, à la création et aux études supérieures (jusqu'en juillet 2024), Mme Martine Roberge, vice-doyenne aux études de premier cycle et M. Arnaud Anciaux, vice-doyen à la recherche, à la création et aux études supérieures. Les remerciements sont aussi adressés à M. Thierry Belleguic, directeur du Département des littérature, théâtre et cinéma et à toutes les personnes ayant participé aux consultations et rencontré les spécialistes externes, dont le corps professoral, et Mme Julie de Blois, conseillère à la gestion des études. La doyenne tient également à transmettre tous ses remerciements aux spécialistes externes, Mme Sarah Rocheville, professeure à l'Université de Sherbrooke, et M. Julien Lefort-Favreau, professeur à Queen's University, ainsi qu'aux membres du CIEP et à l'équipe du Bureau de la qualité des programmes pour leurs recommandations et commentaires éclairés.

Pascale Fleury, doyenne

Faculté des lettres et des sciences humaines

5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on bonifie les objectifs du baccalauréat et que l'on s'assure que les activités du programme couvrent les objectifs et reflètent les pratiques littéraires mentionnées dans son titre.						
A-1.1.	Mettre à jour et bonifier les objectifs du baccalauréat	A2026	Direction de programmes Comité de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	S'assurer qu'un nombre adéquat de cours permettant d'explorer une diversité de pratiques littéraires soient offerts chaque session	A2026	Comité de programmes Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on précise les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat, à la lumière du Règlement des études.						
A-2.1.	Avec l'aide des conseillères pédagogiques de la Faculté et du SSE, préciser les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat.	A2027	Direction de programmes Comité de programmes Conseillères FLSH et SSE			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on simplifie la structure du baccalauréat et que l'on s'assure que les règles de cours à option contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.						
A-3.1.	Simplifier la structure du baccalauréat	A2026	Direction de programmes Comité de programmes Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD
R4 - Que l'on s'assure qu'un nombre significatif d'activités de la maîtrise et du doctorat en études littéraires sont distinctes de celles de la maîtrise et du doctorat en littérature et arts de la scène et de l'écran et qu'elles permettent d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque formation.						
A-4.1.	Poursuivre les discussions départementales pour mieux distinguer les programmes aux cycles supérieurs	A2027	Direction d'unité Directions programmes ELI LAS Comités de programmes Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Revoir les objectifs de chacun des programmes de même que les profils de sortie	A2027	Directions programmes ELI LAS Comités de programmes Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.3.	Modifier les intitulés des programmes de cycles supérieurs	A2027	Idem A-4.2			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R5 - Que l'on rationalise et que l'on mette à jour l'offre de cours à option au sein du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.						
A-5.1.	Mettre à jour l'offre de cours dans tous les programmes	En continu	Direction de programmes Direction d'unité Conseillère FLSH			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 - Que l'on clarifie les objectifs et uniformise les exigences de l'examen de doctorat et que l'on en informe mieux les étudiantes et étudiants.						
A-6.1.	Clarifier les objectifs et uniformiser les exigences de l'examen doctoral	A2025	Direction de programmes Comité de programmes Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Assurer une meilleure diffusion et compréhension de l'information sur l'examen doctoral	A2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R7 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes du baccalauréat ont atteint les objectifs relatifs au travail en équipe, à l'usage fonctionnel d'une deuxième langue et ont été adéquatement initiées aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux du développement durable.						
A-7.1.	Rendre plus visible l'offre en lien avec les dimensions éthiques et déontologiques et les enjeux liés au développement durable.	A2026	Direction de programmes Comité de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.	Mettre en valeur le travail d'équipe proposé dans le cours obligatoire CRL-1000 Initiation à la création littéraire	A2026	Direction de programmes Enseignant.es			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.3.	Examiner l'ajout du profil Développement durable au baccalauréat	A2026	Direction de programme Comité de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R8 - Que l'on offre une formation en méthodologie adéquate au baccalauréat.						
A-8.1.	Revoir les objectifs et les activités de formation dans le cours LIT-1000 Méthodologie et recherche en études littéraires	A2025	Direction de programmes Comité de programmes Corps professoral			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.2.	Réfléchir à la pertinence d'introduire un second cours obligatoire d'approches des théories et des méthodes en 3 ^e année.	A2026	Direction de programmes Comité de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R9 - Que l'on offre une formation en méthodologie de la recherche et de la recherche-crédation adéquate à la maîtrise et au doctorat et que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont adéquatement formées à la communication scientifique.						
A-9.1.	Établir un parcours méthodologique (séminaires, laboratoires, projet, examen doctoral) et clarifier les balises éthiques pour la recherche-crédation	A2025	Direction de programmes Comité de programmes Enseignant.e.s chercheur.es- créateur.trice.s			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.2.	Formaliser la formation à la communication scientifique à l'intérieur des séminaires méthodologiques	H2025	Direction de programmes Responsables des séminaires méthodologiques			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.3.	Inciter les étudiant.e.s à participer aux ateliers offerts par le Centre d'appui à la réussite	À partir de A2024	Direction de programmes Responsables des séminaires méthodologiques			RÉSERVÉ AU CISPAD
R10 - Que l'on intègre des activités d'apprentissage expérientiel dans le baccalauréat, que l'on mette en valeur les possibilités de stages et que l'on accompagne adéquatement les personnes souhaitant réaliser un stage dans tous les programmes.						
A-10.1.	Mettre systématiquement à l'horaire les activités de stage pour que les personnes étudiantes soient informées de cette possibilité de formation (avec approbation de la direction des programmes) et la présenter lors de la rencontre d'accueil.	A2025	Direction d'unité Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-10.2.	Établir un historique des projets et des organismes culturels ayant accueilli des stagiaires pour aider les personnes étudiantes à voir les possibilités de stage ; constituer un coffre à outils sur le site du programme sur le portail qui comporte ces témoignages ainsi que tous les documents utiles pour planifier un stage et rédiger le rapport qui en découle.	A2026	Direction de programmes Comité de programmes Conseillère SDP			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-10.3.	Avec l'aide du Service de développement personnel, créer une banque d'organismes souhaitant accueillir les personnes étudiantes de nos programmes.	A2026	Direction de programmes Conseillère SDP			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-10.4.	Indiquer dans le choix de cours ceux qui permettent un apprentissage expérientiel.	A2026	Direction de programmes Conseillère FLSH			

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R11 - Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration pour les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat.						
A-11.1.	Mettre en place une activité d'accueil aux cycles supérieurs.	A2025	Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.2.	Soutenir et mieux faire connaître les activités de l'association étudiante, notamment via le site du programme.	A2025 En continu	Direction de programmes Association étudiante			RÉSERVÉ AU CISPAD
R12 - Que l'on transmette les informations relatives aux profils d'études, aux programmes d'études supérieures, à l'accélération des études, au soutien financier et aux professions et employeurs potentiels.						
A-12.1.	Poursuivre les efforts de transmission des informations pertinentes, notamment par la mise à jour continue des fiches de programme et du site du programme.	A2025 En continu	Direction de programmes Agente de gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-12.2.	Explorer la possibilité d'utiliser un outil de réseautage de type « Slack » pour mieux diffuser l'information et permettre aux personnes étudiantes de créer un esprit d'entraide et de cohorte.	A2026	Direction de programmes Association étudiante SWRE			RÉSERVÉ AU CISPAD
R13 - Que l'on conseille adéquatement les personnes étudiantes pour leur choix de cours.						
A-13.1.	Préparer des cheminements types et les diffuser largement au début de chaque année universitaire	À partir de H2025	Direction de programmes Conseillère à la gestion des études Agente de gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R14 - Que l'on mette en place des activités de réseautage entre les personnes étudiantes et avec les milieux scientifique et professionnel.						
A-14.1.	Mettre en valeur les stages dans tous les programmes	A2026	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-14.2.	Tenir une journée-carrière	A2025	Direction de programmes Conseillère SDP			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-14.3.	Prolonger les occasions de réseautage scientifique existantes	A2025	Direction de programmes Conseillère SDP			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R15 - Que l'on systématiser l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat et que l'on en assure un suivi annuel.						
A-15.1.	Valoriser le plan de collaboration	A2025	Direction de programmes Enseignant.e.s des séminaires méthodologiques			RÉSERVÉ AU CISPAD
R16 - Que l'on mette en place des mesures favorisant la persévérance et la diplomation au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.						
A-16.1.	Implanter et faire connaître les simplifications des structures et clarification des objectifs aux trois cycles	A2026 (1 ^{er} cycle) et A2027 (cycles sup.)	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-16.2.	Aux cycles supérieurs, inciter les étudiantes et les étudiants à participer aux activités du Centre d'appui à la réussite de la FLSH et, à tous les cycles, à suivre la formation « Construire ma réussite »	À partir de A2024	Direction de programme Enseignant.e.s des séminaires méthodologiques			RÉSERVÉ AU CISPAD
R17 - Que l'on s'assure que le corps professoral compte les expertises nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs révisés des programmes.						
A-17.1.	Définir les champs des futures embauches professorales	H2025	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
R18 - Que l'on prenne les mesures qui s'imposent pour offrir un environnement psychologiquement sécurisant, conformément aux politiques en vigueur.						
A-18.1.	Faire connaître les ressources disponibles pour les étudiant.e.s	H2025 En continu	Directions de programmes Conseillère à la gestion des études Agente de gestion des études Intervenante de proximité			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-18.2.	Mettre en place des activités pour favoriser un sentiment d'appartenance et de sécurité	A2025	Directions de programmes Associations étudiantes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-18.3.	Organiser des séances d'information et de discussion sur les politiques institutionnelles pour les enseignant.e.s et pour les personnes étudiantes	A2025	Direction d'unité Directions de programmes Associations étudiantes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-18.4.	Mieux outiller les directions de programmes et la direction d'unité pour améliorer le sentiment de sécurité des personnes étudiantes	En cours	Décanat			

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R19 - Que l'on poursuive les efforts de concertation entre les membres du corps professoral selon une approche-programme.						
A-19.1.	Mobiliser l'équipe enseignante autour de la réforme des programmes	À partir de H2025	Direction d'unité Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-19.2.	Pour le 1 ^{er} cycle, instituer une rencontre pédagogique entre les membres du corps professoral participant aux cours obligatoires du programme avant la rentrée d'automne	E2025	Direction de programme Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
R20 - Que la fréquence des réunions du comité de programme de la maîtrise et du doctorat soit conforme au Règlement des études.						
A-20.1.	Faire au moins deux réunions du comité de programmes aux cycles supérieurs par année	Dès A2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R21 - Que l'on offre des espaces de collaboration et des espaces de travail adéquats aux personnes étudiantes des cycles supérieurs.						
A-21.1.	Faire mieux connaître la procédure pour avoir accès à des espaces de travail	H2025	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD